CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026
Procès verbal de séance

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures, en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Monsieur Sébastien GADOIS, le conseil municipal de la commune de La Quinte, légalement convoqué le seize octobre.

Etaient présents : BAPTISTE Vincent, BOURGEON Florent, BOURGOUIN Alvina, CARRÉ Sandrine, COSSON Alexandra, FRANÇOIS Laurent, GADOIS Sébastien, GIRARD Jérôme, GUILLAUME Mikaël, RENAUX Philippe, SOULIS Nathalie, TOUCHET Mickaël (arrivé à 20h20).
Etaient excusées : CHÉRON Nathalie (procuration à GADOIS S.), CHOPLIN Patricia (procuration à SOULIS N.), GALAS Sandra (procuration à GIRARD J.)

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 14

Il a été dénombré onze conseillers municipaux présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales a été remplie. En vertu de l'article L.2121-15, le conseil municipal a désigné Monsieur Philippe RENAUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il lui est adjoint Madame DUTAILLY Céline en qualité de secrétaire générale de mairie, assistant à la séance sans participer aux délibérations.

Rappel de l'ordre du jour :
1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Demande de subvention comice agricole Mézières sous Lavardin 2027
3. Avenant 03 au lot 09- électricité du marché de rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente
4. Proposition acquisition terrain d'agrément rue de Coulans (parcelle AA n°82)
5. Tarifs location salle polyvalente
6. Affaires diverses
7. Questions orales

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté.

DEMANDE DE SUBVENTION COMICE AGRICOLE MEZIERES SOUS LAVARDIN 2027

Le comice cantonal se tiendra sur la commune de Mézières sous Lavardin en 2027. L'association sollicite l'ensemble des communes du canton pour obtenir des financements dans la préparation de cet évènement.

Monsieur GADOIS rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été président du comice agricole de La Quinte et que son association n'a bénéficié d'aucune subvention lors du comice organisé en 2024. Il précise qu'aucune demande n'avait été formulée en ce sens, dans la mesure où il n'était pas d'usage de solliciter une participation financière auprès des communes autres que celle accueillant l'évènement.
Monsieur BOURGEON souligne toutefois que certaines communes participent au financement des comices organisés sur d'autres territoires.
Madame SOULIS rappelle que la commune contribue au financement du comice cantonal. Elle précise également que la commune de La Quinte n'a pas accordé de subvention au comice de Sainte-Sabine, bien qu'une demande ait été déposée en mairie.
Madame CARRÉ s'interroge sur le montant restant disponible au titre des subventions non encore attribuées.
Madame SOULIS indique que les crédits inscrits au budget permettront d'accorder une subvention de faible montant.
Monsieur le Maire soumet alors au vote la proposition de participation financière de la commune au comice de Mézières-sous-Lavardin et le conseil municipal se prononce favorablement, à 8 voix pour, en faveur de l'attribution d'une subvention au comice de Mézières-sous-Lavardin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Alloue une subvention d'un montant de 150,00 euros à l'association du comice de Mézières sous Lavardin.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTE A LA MAJORITE (11 pour, 03 contre).

AVENANT 03 AU LOT 09-ELECTRICITE DU MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente et notamment les travaux liés à l'éclairage extérieur, il est apparu la nécessité d'installer un bouton de commande manuelle en complément de l'horloge. Il en ressort donc une plus-value d'un montant de 300,00€ HT.

Titulaire du marché : Hatton Electricité
Objet du marché : rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente - lot 09 : électricité
Objet de l'avenant : installation de deux interrupteurs éclairage extérieur en série avec horloge

	Montant HT
Marché initial	33.950,00€
Marché ap avenants	37.226,23€
Avenant 03	+300,00€
Marché après avenant 03	37.526,23€
Variation	*+0.81%*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant 03 au lot 09-électricité du marché de rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de +300,00€ HT
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PROPOSITION ACQUISITION TERRAIN D'AGREMENT RUE DE COULANS (PARCELLE AA n°82)

Suite à l'information donnée lors du conseil municipal de septembre, Monsieur GADOIS indique qu'il a reçu Mme JEGOU afin d'évoquer la vente du terrain d'agrément sise rue de Coulans, jouxtant leur propriété. Il rappelle que ce terrain appartient à la commune et qu'il faisait auparavant partie d'un lot avec le logement d'habitation 2 rue de Coulans (dite l'ancienne poste) et dont Mr LEBOUC, nouveau propriétaire, ne souhaitait pas se porter acquéreur.

Composition du bien :

- Terrain d'agrément (jardin arboré)
- Garage
- Références cadastrales : AA n°82

Offre d'achat :

Reçue en mairie le 21 octobre 2026
Par Monsieur DUVEAU Kévin et Mme JÉGOU Suzon
Prix proposé : 7.500,00 euros net vendeur

Monsieur Le Maire rappelle que le couple avait déjà fait une offre à 8.550,00 euros refusée par le conseil municipal le 24 juillet 2025 et propose d'accepter cette nouvelle offre puisqu'aucune autre opportunité ne se présentera.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'offre présentée par Monsieur DUVEAU Kévin et Madame JÉGOU Suzon pour la cession de la parcelle cadastrée section AA n°82 sus visée au prix net vendeur de 7.500,00 euros.
- Indique que l'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi par Maître Solenne GAGNEBIEN, Notaire à La Milesse (sarthe).
- Précise que les frais inhérents à d'éventuels bornages ainsi qu'au transfert de propriété seront à la charge des acquéreurs.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire souhaite informer les élus du montant des recettes encaissées par la commune dans le cadre des locations de la salle polyvalente depuis sa remise en location à la mi-septembre 2026.

À ce jour, le secrétariat a enregistré 3 réservations pour l'année 2026 et 13 réservations pour l'année 2027. Des demandes commencent également à être formulées pour 2028. Le montant total des encaissements s'élève actuellement à 4 050,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que la salle est mise à la disposition des locataires du vendredi à 15h30, heure de réalisation de l'état des lieux d'entrée, jusqu'au dimanche à 18h00 (avec un état des lieux de sortie le lundi matin à 9h00).

Les tarifs pratiqués par les communes environnantes avaient été communiqués à titre indicatif lors de la délibération des nouveaux tarifs en juin 2026. Toutefois, au regard des travaux réalisés dans la salle polyvalente, de la durée de mise à disposition des locaux et des prestations proposées aux locataires, il apparaît nécessaire de procéder à une réévaluation des tarifs de location.

Jusqu'à présent, les tarifs applicables étaient ceux en vigueur au 1er janvier de l'année de la demande de location, indépendamment de l'année effective de réservation. Ainsi, une demande effectuée en octobre 2026 pour une location prévue en septembre 2027 se voyait appliquer les tarifs en vigueur au 1er janvier 2026. Monsieur le Maire propose désormais de retenir l'année effective de la location comme année de référence pour l'application des tarifs. Ainsi, les tarifs applicables au titre de l'année 2028 seraient ceux retenus pour toute location ayant lieu en 2028, quelle que soit la date à laquelle la réservation a été effectuée. Cette évolution

permettrait de clarifier les modalités d'application des tarifs et d'assurer une meilleure cohérence entre les tarifs pratiqués et l'année de mise à disposition de la salle.

Rappel des tarifs applicables depuis juin 2026 :

Location aux particuliers résidant la commune	Soirée privée avec vaisselle	450 €
	Soirée privée sans vaisselle	360 €
	Vin d'honneur	170 €

Location aux particuliers résidant hors commune	Soirée privée avec vaisselle	550 €
	Soirée privée sans vaisselle	460 €
	Vin d'honneur	230 €

Location aux associations communales	3 locations annuelle	gratuit
	4ème location annuelle	210 €
	A partir de la 5ème location	410 €
Location aux associations hors commune		300 €

Remise en état des lieux (taux horaire)	105 €

Les agents communaux en activité et élus en cours de mandat disposent d'une location gratuite par an.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur le principe d'une réévaluation des tarifs de location de la salle polyvalente, ainsi que sur les nouvelles modalités d'application proposées, à savoir l'application des tarifs en vigueur au titre de l'année effective de location. Le Conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur ces deux points et à définir les nouveaux tarifs applicables ainsi que leur date d'entrée en vigueur.

20H20 : arrivée de Monsieur TOUCHET
Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers votants : 15

Après plusieurs échanges, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire visant à appliquer les tarifs en vigueur à la date effective de la location et décide :

- *D'augmenter 50€ les tarifs applicables aux habitants résidant la commune ;*
- *D'augmenter de 100€ les tarifs applicables aux habitants résidant en dehors de la commune ;*
- *De maintenir le montant applicables aux associations sans distinction ;*
- *De porter à 150€ le taux horaire de remise en état des lieux.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide qu'à compter de la présente délibération, les tarifs applicables aux locations de salle seront ceux de l'année effective de la location.
- Fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à :

		Date de location en ... 2027	2028
Location aux particuliers résidant la commune	Soirée privée avec vaisselle	450€	500€
	Soirée privée sans vaisselle	360€	410€
	Vin d'honneur	170€	220€

Location aux particuliers résidant hors commune	Soirée privée avec vaisselle	550€	650€
	Soirée privée sans vaisselle	460€	560€
	Vin d'honneur	230€	330€

Location aux associations communales	3 locations annuelle	gratuit	gratuit
	4ème location annuelle	210€	210€
	A partir de la 5ème location	410€	410€
Location aux associations hors commune		300€	300€

Remise en état des lieux (taux horaire)	105€	150€

Les agents communaux en activité et élus en cours de mandat disposent d'une location gratuite par an.

- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES DIVERSES

RESTAURATION DE DEUX RELIQUAIRES ET REPOSE DE LA GRILLE DE COMMUNION

Point sur le dossier

Par courrier en date du 16 octobre dernier, la DRAC a autorisé la réalisation des travaux de restauration des deux reliquaires et de la grille de communion de l'église Notre-Dame-de-la-Visitation. S'agissant toutefois de la demande de subvention, la commune n'a, à ce jour, reçu qu'un accusé de réception précisant que le dossier sera soumis à l'examen de la commission compétente.
Parallèlement, les projets de restauration ayant obtenu l'avis favorable de la DRAC, une demande de financement a également été adressée au Département.
Enfin, la mairie a été sollicitée par la Sauvegarde de l'Art Français dans le cadre de son programme « Les Lycéens à la découverte du Plus Grand Musée de France », consacré à la préservation du patrimoine mobilier. Cette initiative vise à accompagner financièrement les communes et les associations dans la restauration de leur patrimoine, tout en sensibilisant les jeunes générations à sa richesse et à la nécessité de le préserver. Tout au long de l'année scolaire, les élèves sont ainsi amenés à découvrir le patrimoine qui les entoure au travers de rencontres avec des professionnels, de visites de terrain et de travaux de recherche en classe.

Madame Chevalier, responsable du pôle culture au Pays du Mans, ainsi que le service patrimoine de la région ont identifié pour les lycéens quelques œuvres, accessibles à tous gratuitement et appartenant à des communes ou association autour de leur lycée. Suite à une journée de visites qui leur permettra de découvrir chaque œuvre, les lycéens travailleront dessus tout au long du semestre puis voteront à la fin pour l'œuvre qu'ils auront préférée. Celle qui obtiendra le plus de voix bénéficiera alors de l'enveloppe de 10 000€ pour sa restauration.
Pour l'année scolaire 2026-2027, la commune pourrait participer à ce dispositif en collaboration avec une classe de seconde générale du lycée Le Mans Sud. Dans le cadre de ce projet, cette classe bénéficie d'une enveloppe de mécénat de 10 000 € attribuée par la Région Pays de la Loire. En effet, Patricia Chevalier ainsi que le service de l'inventaire de la région Pays de la Loire ont indiqué que plusieurs œuvres situées à La Quinte seraient susceptibles d'intéresser ce programme : il s'agit du lot constitué des deux reliquaires ainsi que de la grille de communion qui se trouvent dans l'église.
Madame BARRÉ, présidente de l'Association des Amis du Patrimoine de La Quinte serait d'accord pour recevoir le groupe d'élèves (avec l'accord du conseil) et présenter les objets.

Il est demandé au Conseil Municipal s'il serait d'accord pour faire concourir ces œuvres et accueillir les lycéens par quelques mots d'introduction sur place lors de la journée de visite ?
Le conseil municipal donne son accord.

POINT RESSOURCES HUMAINES

Présentation N. SOULIS

En préambule Monsieur le Maire indique les raisons pour lesquelles le contrat de Madame Montgault n'a pas été renouvelé.
Madame SOULIS précise qu'un appel à candidatures a été relancé et qu'un entretien s'est tenu en mairie le mardi, en présence de Monsieur GADOIS, elle-même et Madame CARRÉ. À l'issue de cet entretien, la candidature de Madame Justine POUTEAU a été retenue. Ses contrats seront établis la semaine prochaine et une visite des différents sites sur lesquels elle sera amenée à intervenir sera programmée. Elle prendra donc la suite sur les postes d'agent d'entretien, agent de garderie du soir et agent de service en restauration scolaire. Madame SOULIS souligne également l'absence de Monsieur BROSSIER jusqu'au 30 octobre, absence qu'il faudra pallier s'il elle devait être prolongée. Enfin le contrat de Monsieur COLLET a été prolongé jusqu'au 30 novembre suite à la prolongation de Madame VIGNON.

BILAN FORUM DES ASSOCIATIONS

Présentation L. FRANÇOIS

Malgré une fréquentation modeste, avec une trentaine de visiteurs, cette première édition est considérée comme une réussite, notamment grâce aux liens qui se sont créés entre les associations, ouvrant la voie à l'organisation de futurs événements communs.
Il est proposé de renouveler l'initiative l'an prochain en avançant la date de l'événement au début du mois de septembre.
Des remerciements sont adressés à Patricia CHOPLIN pour la réalisation du questionnaire, dont les résultats ont été transmis au comité des fêtes afin de réfléchir à la mise en place de nouvelles activités.

BANQUET DES AINES

Présentation L. FRANÇOIS

Les élus ont été destinataire du menu proposé par le traiteur Pascal GIBAUD et un sondage a été réalisé pour connaître les envies de chacun dans la composition de ce menu.

Résultat du sondage du menu :
10 réponses /15 personnes interrogées

- Entrée : Coquille saint Jacques à la normande
- Viande : Carbonnade de bœuf Flamande
- Féculent : Fondant de pomme de terre aux girolles
- Légume Vert : Poêlée de légumes d'hiver rôtie au miel et aux épices

Au menu s'ajoute une option apéritive ainsi que l'assiette de fromages/salade.

Participations :
A ce jour le secrétariat a enregistré 81 participations (dont 13 accompagnants) auxquelles il convient d'ajouter les jeunes pour le service portant ainsi le nombre de parts à commander à 85.

Préparation/Reste à faire :
☒ dessert sera pris à la boulangerie de Coulans sur Gée (4,05€/pièce avec une remise de 10% sur le total de la commande)
☒ décoration proposée et gérée par Sandrine CARRÉ sur un thème automnal, quelques dépenses à prévoir
☒ achat du vin à prévoir
☒ validation du devis et du nombre de convives auprès du traiteur par le secrétariat
☒ validation de la liste des enfants présents au service

ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE
Présentation L. FRANÇOIS
Rappel concernant l'organisation de la cérémonie commémorative et les invitations adressées aux membres du conseil municipal. Madame CARRÉ indique que six élèves de la classe de CM1/CM2 participeront à la cérémonie en accompagnant les élus au dépôt des fleurs. Depuis la rentrée scolaire 2026, une cérémonie commémorative annuelle en hommage à tous les « Morts pour la France » est instituée dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat, ainsi que dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger.
Dans ce cadre, une intervention de Monsieur MÉZIÈRES, président de l'UNC-AFN de La Quinte, et de Monsieur SUARD, président de l'UNC de la Sarthe, est prévue. Par ailleurs, les élèves ont réalisé en classe des travaux consacrés aux Quintois morts pour la France.
Monsieur GADOIS remercie Madame Lydie OREILLER pour la réfection des peintures des lettres du monument aux Morts.

CELEBRATION 100 ANS MME LEPROUST
L'état de santé de Madame LEPROUST ne permettra vraisemblablement pas l'organisation d'un événement à son domicile à l'occasion de son centième anniversaire. En fonction des informations dont disposera la mairie, Monsieur le Maire lui rendra visite afin de lui transmettre, au nom de la commune, ses meilleurs vœux pour cet anniversaire exceptionnel.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE – PRESIDENTIELLES - 1ER TOUR – DIMANCHE 18 AVRIL 2027		
	Président	Assesseurs (x2)
8H00 – 10H30	FRANÇOIS Laurent	TOUCHET Mickaël BOURGEON Florent
10H30 – 13H00	CARRÉ Sandrine	CHÉRON Nathalie BOURGOUIN Alvina
13H00 – 15H30	GIRARD Jérôme	CHOPLIN Patricia GALAS Sandra
15H30 – 18H00	GADOIS Sébastien	SOULIS Nathalie BAPTISTE Vincent
Dépouillement		
Les personnes constituant le bureau de vote (président, assesseurs et secrétaire) ne peuvent pas être scrutateurs (personnes chargées du dépouillement – au nombre de 4). Bureau de vote : GADOIS Sébastien, SOULIS Nathalie, BAPTISTE Vincent Assesseurs : CARRÉ Sandrine, FRANÇOIS Laurent, GUILLAUME Mikaël, RENAUX Philippe		

PERMANENCES BUREAU DE VOTE – PRESIDENTIELLES - 2ND TOUR – DIMANCHE 02 MAI 2027		
	Président	Assesseurs (x2)
8H00 – 10H30	GADOIS Sébastien	FRANÇOIS Laurent BOURGEON Florent
10H30 – 13H00	FRANÇOIS Laurent	CHÉRON Nathalie BAPTISTE Vincent
13H00 – 15H30	SOULIS Nathalie	GALAS Sandra COSSON Alexandra
15H30 – 18H00	GIRARD Jérôme	CHOPLIN Patricia GUILLAUME Mikaël
Dépouillement		
Les personnes constituant le bureau de vote (président, assesseurs et secrétaire) ne peuvent pas être scrutateurs (personnes chargées du dépouillement – au nombre de 4). Bureau de vote : GIRARD Jérôme, CHOPLIN Patricia, GUILLAUME Mikaël Assesseurs : SOULIS Nathalie, FRANÇOIS Laurent, GADOIS Sébastien, CHOPLIN Patricia		

PERMANENCES DISTRIBUTION SACS POUBELLE		
Date	Horaires	Permanences
mardi 05 janvier	17H00-19H00	GADOIS Sébastien FRANÇOIS Laurent BOURGOUIN Alvina
jeudi 07 janvier	17H00-19H00	GIRARD Jérôme SOULIS Nathalie FRANÇOIS Laurent
samedi 09 janvier	10H00-12H00	BAPTISTE Vincent CHÉRON Nathalie SOULIS Nathalie
mardi 12 janvier	17H00-19H00	CARRÉ Sandrine GADOIS Sébastien FRANÇOIS Laurent
jeudi 14 janvier	17H00-19H00	BAPTISTE Vincent RENAUX Philippe GALAS Sandra
samedi 16 janvier	10H00-12H00	CARRÉ Sandrine COSSON Alexandra GADOIS Sébastien

AGENDA

24/10/26	10h00	:	Inauguration salle polyvalente
07/11/26	11h00	:	Remise des prix concours jardins fleuris
11/11/26	11h30	:	Cérémonie commémorative Armistice 1918
11/11/26	13h00	:	Banquet des Aînés
16/11/26	18h00	:	Conseil d'école
23/11/26	18h30	:	Conseil communautaire

QUESTIONS ORALES

Monsieur GADOIS :

- Informe avoir reçu un représentant de l'entreprise Store et Fermeture afin d'obtenir un devis pour la pose de stores intérieurs aux fenêtres de la salle polyvalente. Il indique également avoir rencontré un représentant de l'entreprise Eurofeu dans le cadre de l'élaboration des nouveaux plans d'évacuation incendie.
- Présente un compte rendu succinct du dernier conseil communautaire.
- Fait part de sa participation au séminaire organisé par le Pays du Mans, consacré à la mobilité. À cette occasion, des échanges ont eu lieu sur la possibilité pour la commune de La Quinte de bénéficier d'un dispositif de véhicules électriques en autopartage.

Monsieur GIRARD :

- S'interroge sur l'organisation des chantiers « Argent de poche » initialement prévus durant la deuxième semaine des vacances d'automne, aucune information n'ayant été communiquée à ce jour par la 4CPS. Monsieur FRANÇOIS reprendra contact avec la responsable afin d'obtenir des précisions.
- Informe les membres du conseil de la tenue d'une commission travaux le 7 novembre à 9h00.

Monsieur FRANÇOIS :

- Rappelle l'heure du rendez-vous fixé pour la mise en place de la salle polyvalente en vue de l'inauguration.
- Informe les membres du conseil de la tenue d'une commission communication le 14 novembre à 10h00.

Madame CARRÉ :

- Informe les membres du conseil de la tenue d'une commission scolaire le 26 octobre à 10h00.

Prochaines réunions du conseil municipal : 26 novembre, 17 décembre, 28 janvier, 25 février, 18 mars, 08 avril (budget), 27 mai, 24 juin,

22H15 : l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Dressé à La Quinte, Le 26/10/2026
Le maire,
Sébastien GADOIS

MAIRIE DE LA QUINTE * 72550 SARTHE *

Le secrétaire de séance,
Philippe RENAUX